



Pour vous aider lors de votre déclaration d'installation, de modification ou de cessation d'activité



Réaliser votre déclaration CFE avec l'assistance d'un conseiller spécialisé.



Prise en charge de l'ensemble de votre déclaration avec un entretien individuel et des informations, concernant :

- Les options fiscales : bénéfices agricoles, T.V.A.
- Le statut social : cotisant solidaire, exploitant, conjoint, associés...
- Le foncier exploité et sa transmission
- Les aides possibles lors de d'installation (ACCRE...)



- Une déclaration complète permettant sa saisie sans délai
- Une attribution accélérée des n° SIREN et SIRET
- Un suivi personnalisé du dossier avec les organismes destinataires si nécessaire



Votre déclaration remplie et expliquée



## **Public**

Toute personne souhaitant déclarer une installation, une modification ou une cessation de son activité agricole.

## Les +

+ de simplicité

Une déclaration expliquée et remplit avec les conseils adaptés + de rapidité

L'attribution des n° SIREN et SIRET accélérée

## **Modalités**

Rendez-vous de ½ h à 1 h

Facturation au tarif conseil généraliste de l'année en cours



Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu 88026 Epinal cedex - Tél 03 29 29 23 23 - Fax 03 29 29 23 60 - Email : contact@vosges.chambagri.fr Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr

Mme PORTNER Johannie : johannie.portner@vosges.chambagri.fr - Tél. : 03.29.29.23.11